



**PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Lac du Broc, Météo Côte d'Azur

# EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE, LES MESURES DE RESTRICTION PERMETTENT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

ABONNEZ-VOUS POUR SUIVRE LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL



Prefet06



@prefet06



[www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Secheresse/](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Secheresse/)

# Selon les différents stades de sécheresse, ma commune doit :

## ALERTE

## ALERTE RENFORCÉE

## CRISE

Piscines publiques



Remplissage sous autorisation du maire et de l'ARS\*

Remplissage sous autorisation du maire et de l'ARS\*

Remplissage interdit\*

Fontaines

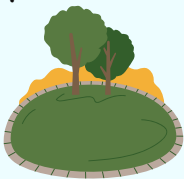


Fermeture des fontaines sauf si circuit fermé ou bouton poussoir

Fermeture des fontaines sauf si circuit fermé ou bouton poussoir

Fermeture des fontaines sauf si circuit fermé ou bouton poussoir

Espaces verts



Interdit d'arroser de 8h à 20 et réduire sa consommation de 20%

Interdit d'arroser\*

Interdit d'arroser\*

Jeux d'eau



Interdit sauf si lié à la santé publique

Interdit sauf si lié à la santé publique

Interdit sauf si lié à la santé publique

Douche de plage



Fermeture des douches

Fermeture des douches

Fermeture des douches

Terrains de sport



Interdit d'arroser entre 8h et 20h

Interdit d'arroser\*

interdit d'arroser\*

Nettoyage des rues, voiries, terrasses et surfaces imperméables



Interdit sauf avec système sous pression par la collectivité

Interdit sauf avec système sous pression par la collectivité

Interdit sauf impératif sanitaire ou sécuritaire

Plan d'eau et baignades artificielles



Remplissage et mise à niveau interdits (sauf pisciculture)

Remplissage et mise à niveau interdits (sauf pisciculture)

Remplissage et mise à niveau interdits (sauf pisciculture)